Septembre 2015



La récupération des coûts à l'échelle d'un projet d'aménagement : l'exemple d'un ouvrage de transfert d'eau brute

(Julien Dubuis, AERMC)

Résumé:

La directive cadre sur l'eau introduit dans la politique de l'eau le principe de récupération des coûts, selon lequel les utilisateurs de l'eau supportent autant que possible les coûts induits par leurs utilisations de l'eau. La directive n'impose pas une récupération totale des coûts mais a une exigence de transparence. L'objectif est de caractériser dans quelle mesure chaque catégorie d'usagers des services liés à l'utilisation de l'eau (industrie, agriculture et ménages) paie pour les coûts générés par son utilisation de l'eau.

Les analyses de récupération des coûts sont réalisées en France depuis une dizaine d'année, dans le cadre des travaux relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), à l'échelle des bassins hydrographiques. Elles se concentrent sur l'analyse des coûts (financiers, environnementaux) des services liés à l'eau et aux transferts reçus et payés par les usagers (subventions, taxes, redevances).

Dans sa politique d'adaptation au changement climatique, le comité de bassin Rhône-Méditerranée recommande d'analyser la récupération des coûts pour les nouveaux aménagements et infrastructures (transfert, substitution) afin de garder raison économiquement et d'éviter la « mal adaptation ». Le changement d'échelle pour l'analyse de récupération des coûts (du bassin hydrographique à un projet) est une nouveauté et induit une réflexion sur l'adaptation de la méthode traditionnellement utilisée.

Une des premières analyses de ce type a été réalisée entre 2013 et 2015 sur Aqua Domitia, projet de sécurisation des ressources en eau du Languedoc-Roussillon porté par la Région et BRL. L'analyse de récupération des coûts fait suite à une saisine du conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée. Cette expérience a permis de dégager un certain nombre d'enseignements méthodologiques pour les analyses de récupération des coûts à l'échelle d'un projet d'aménagement (logique de calcul, périmètre d'analyse...), qui seront détaillées lors de l'intervention.